

# Index de l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes 2023



Conformément aux dispositions légales, en tant que groupe composé de plusieurs Sociétés, le Groupe WFS en France publie son index d'égalité professionnelle femmes-hommes pour chaque entreprise comptant plus de 50 salariés en France au titre des données 2022 et dont l'index est calculable.

Cet index permet d'évaluer nos pratiques sur 5 critères :

- L'écart de rémunération femmes / hommes
- L'écart de taux d'augmentations individuelles
- Le nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations
- L'écart de taux de promotions (seulement pour les entreprises de plus de 250 salariés).

Dans le Groupe WFS, trois Sociétés sont concernées et ont un index calculable :

- La Société France Handling (FH) qui obtient le score de **94/100** (2022 : 79/100)
  - Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 39/40
  - Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
  - Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions : 15/15
  - Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15
  - Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5/10
- La Société de Fret et de Services (SFS) qui obtient le score de **97/100** (2022 : 93/100)
  - Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 37/40
  - Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 20/20
  - Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions : 15/15
  - Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15
  - Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 10/10
- La Société Global Services Handling (GSH) qui obtient le score de **93/100** (2022 : NC)
  - Indicateur relatif à l'écart de rémunération : 38/40
  - Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : 35/35
  - Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15
  - Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5/10

Bien que les entreprises concernées soient au-dessus du niveau exigé par les dispositions légales, le Groupe WFS en France reste engagé pour poursuivre ses efforts afin d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et promouvoir la diversité.